

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
JEAN-CLAUDE CAMELOT-02 38 77 33 72
Fax : 02 37 36 29 93

Destinataire(s)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GOUILLONS

résultats à afficher en mairie

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

GOUILLONS

Prélèvement	00106234	Commune	GOUILLONS
Unité de gestion	0160 GOUILLONS	Prélevé le :	vendredi 17 janvier 2020 à 09h01
Installation	CAP 000266 LA COLLERETTE	par :	BENJAMIN ROBERT
Point de surveillance	P 0000000314 CAPTAGE DE LA COLLERETTE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	10,8	°C		25,00		
pH	7,3	unité pH				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28P1P

Code SISE de l'analyse : 00112180

Référence laboratoire : LSE2001-26815

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	0	mg(Pt)/L		200,00		
Coloration	<5	mg(Pt)/L				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,17	NFU				

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		10000		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		20000		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,78	unité pH				
Titre alcalimétrique complet	24,20	°f				
Titre hydrotimétrique	29,53	°f				

MINERALISATION

Chlorures	26,3	mg/L		200,00		
Conductivité à 25°C	609	µS/cm				
Sulfates	5,4	mg/L		250,00		

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L		4,00		
Nitrates (en NO3)	46,7	mg/L		100,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L				

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0,2	mg(C)/L		10,00		
-------------------------	-----	---------	--	-------	--	--

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Sélénium	12	µg/L		10,00		
----------	----	------	--	-------	--	--

PESTICIDES TRIAZINES

Améthrvne	<0,005	µg/L		2,00		
Atrazine	0,095	µg/L		2,00		
Cvanazine	<0,005	µg/L		2,00		
Métamitron	<0,005	µg/L		2,00		
Métribuzine	<0,005	µg/L		2,00		
Prométhrine	<0,005	µg/L		2,00		
Propazine	<0,020	µg/L		2,00		
Simazine	0,012	µg/L		2,00		
Terbutylvazin	<0,005	µg/L		2,00		
Terbutrvne	<0,005	µg/L		2,00		

METABOLITES DES TRIAZINES

Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		2,00		
Atrazine déséthvl	0,109	µg/L		2,00		

PESTICIDES UREES SUBSTITUEES

Chlortoluron	0,019	µg/L		2,00		
Diuron	<0,005	µg/L		2,00		
Ethidimuron	<0,005	µg/L		2,00		
Isoproturon	<0,005	µg/L		2,00		
Linuron	<0,005	µg/L		2,00		
Métabenzthiazuron	<0,005	µg/L		2,00		
Métobromuron	<0,005	µg/L		2,00		
Métoxuron	<0,005	µg/L		2,00		
Monolinuron	<0,005	µg/L		2,00		

Monuron	<0.005	µg/L		2.00		
Néburon	<0.005	µg/L		2.00		
Siduron	<0.005	µg/L		2.00		
Trinéxapac-éthyl	<0.020	µg/L		2.00		
PESTICIDES AMIDES. ACETAMIDES. ...						
Métazachlore	<0.005	µg/L		2.00		
Métolachlore	<0.005	µg/L		2.00		
PESTICIDES DIVERS						
Bentazone	0.021	µg/L		2.00		
Total des pesticides analysés	0.256	µg/L		5.00		
DIVERS MINERAUX						
Perchlorate	3.97	µg/L				

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106234)

Eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation mais de qualité chimique non conforme en raison de dépassements des limites réglementaires pour le paramètre atrazine déséthyl et sélénium. Le public doit être informé de cette situation. L'usage de compléments alimentaires à base de sélénium doit être proscrit lorsque l'eau de distribution est régulièrement consommée. De plus, les analyses réalisées en production révèlent une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. Conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons. Enfin, il faut également noter la présence de 4 autres pesticides mais à des concentrations inférieures à la limite de qualité réglementaire. Il est indispensable d'envisager dès maintenant l'interconnexion de votre réseau avec une ressource voisine en vue d'une dilution de l'eau du captage communal.

Chartres, le 4 février 2020

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF